

**ANNEXE II : Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) d'un bien
de l'intention d'introduire une demande de permis d'urbanisme**

**AVERTISSEMENT AU(X) (CO)PROPRIETAIRE(S) D'UN BIEN
DE L'INTENTION D'INTRODUIRE UNE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

PAR RECOMMANDE

Je soussigné(e) (*identité du demandeur de permis d'urbanisme*)

Nom, prénom (*personne physique*) :
Nom, statut et n° d'entreprise (*personne morale*) : Société des transports intercommunaux de Bruxelles (STIB), Association de
droit public, n° entreprise : 0247.499.953
Personne à contacter : *de Saint Moulin Renaud (représentant) – Catherine Henquet (personne de contact)*
Adresse : Rue Royale n° 76 bte.....
Code postal : 1000 Localité : Bruxelles
Téléphone : GSM : Fax :
E-mail : Catherine.Henquet@stib.brussels

Fais connaître au propriétaire (*identité du(des) (co)propriétaire du bien*)

Nom, prénom (*personne physique*) :
Nom, statut et n° d'entreprise (*personne morale*) : Commune de Berchem-Sainte-Agathe
Adresse : Avenue du Roi Albert.....n° 33.....bte.....
Code postal : 1082..... Localité : ... Berchem-Sainte-Agathe

du bien sis (*localisation du bien*)

Adresse : Avenue du Roi Albert, Avenue du Hunderenveld
1082 Berchem-Sainte-Agathe
Cadastre : division, section n°

**Que j'ai l'intention d'introduire prochainement une demande de permis d'urbanisme visant à exécuter les
actes et travaux suivants (*objet de la demande*)**

(*décrire succinctement la nature des actes et travaux projetés*) :

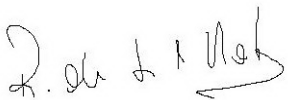
La demande de permis d'urbanisme porte sur le réaménagement d'un périmètre découpé selon différents zonages et des interventions distinctes :

1. Renouvellement des voies de tram de l'avenue du Roi Albert ainsi que des techniques associées
2. Réaménagement global, de façade à façade, de l'entrée de ville dite 'Hunderenveld'
3. Réaménagement de l'espace public pour l'intégration d'un nouveau terminus bus de la ligne 20 dans l'avenue du Hunderenveld à l'arrêt Parc Monnet (déplacement du terminus actuellement à la place Hunderenveld)
4. Adaptation des quais de tram pour l'accueil de trams de type T4000 sur la ligne 19
5. Mise aux normes d'accessibilité de l'ensemble des arrêts de tram et de bus du périmètre concerné
 - a. Vereman
 - b. Azur
 - c. Hunderenveld
 - d. Parc Monnet

Ce projet aura pour incidences potentielles :

- La réorganisation de la circulation automobile
- Le renouvellement des voies et l'assiette de la voirie qu'elles englobent
- Le réaménagement de l'espace public bordant la voirie
- Le renouvellement et le placement des lignes aériennes et leurs supports (projet plus étendu que le périmètre de réaménagement de l'espace public (voir page suivante))
- La mise aux normes des arrêts

Fait à Bruxelles, le 01/03/2023



(signature(s))

